



**ATTIJARI LEASING**  
**SA au capital de 21. 250.000 DT**  
**Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis**  
**MF : 496311PAM000 RC : B 125651997**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 26 Mai 2015 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2014
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2014;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2014;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2014;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2015;
9. Nomination d'administrateur,
10. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017,
11. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**Le Président du Conseil**

## **Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing à tenir le 26 mai 2015**

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

### **TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2014 et du report à nouveau créateur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<b><u>Proposition Affectation du Résultat 2014</u></b>	
<b>Affectation de Résultat</b>	<b>6 002 799</b>
RAN	3 750 179
<b>Résultat distribuable</b>	<b>9 752 978</b>
Réserves spéciales réinvestissements / ex 2014	<b>2 500 000</b>
Dotations à un Fonds Social	50 000
Dividende global Proposé (1,200DT / Action)	2 550 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>4 652 978</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 15 Juin 2015

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 à 50 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2015 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2015 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2015 à 12 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes suivants pour la période 2015-2017:  
.....

Cette résolution est mise aux voix est adoptée .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme :

M Kamel HABBACHI en tant que nouvel Administrateur représentant Attijari BANK. et ce à compter de cette date jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Cette résolution est .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....